Baudouin, vient de prendre la fuite emportant des sommes considérables.

Nombre de commerçants et d'ouvriers sont atteints par ce krach. Des perquisitions faites chez Baudouin n'ont fait découvrir que des papiers sans importance : pas un centime dans le coffre-fort.

Hier matin, il a encore encaissé 18,000 francs pour un placement que voulait faire un charcutier.

MORT MYSTÉRIEUSE D'UNE ACTRICE. — Paris, 26 mai. — Une artiste dramatique, Mlle X..., âgée de 28 ans, demeurant rue de Trévise, a été trouvée ce matin morte, frappée d'une balle au cœur. A côté du cadavre était un revolver de gros calibre portant les initiales S. W., et près de cette arme une gaine et une ceinture en cuir jaune terminée par un fermoir en or, ayant la forme d'un S.

On ne sait pas si la mort est le résultat d'un crime ou d'un suicide.

Nouvelles Etrangères

Les Etudiants français à Prague

Prague, 26 mai. — Les étudiants français continuent à être l'objet de vives manifestations de sympathie.

Hier, à l'occasion de la fête de l'Association des étudiants, la « Slavia », la musique a joué dix-sept fois la *Marseillaise*.

Supercherie de M. Crispi

Rome, 26 mai. — L'ancien président du conseil, lorsqu'il était encore au pouvoir, a présenté à la cour une prétendue princesse abyssinienne avec ses deux frères.

Ces illustres hôtes ont été reçus avec toute la distinction due aux rejetons de souverains amis ; *ils furent logés* au Quirinal et comblés de cadeaux.

On apprend aujourd'hui que ces trois altesses sont tout simplement de pauvres nègres que l'on avait fait venir d'Egypte et à qui on avait fait la leçon.

La Chambre des députés italienne aura sous peu à s'occuper de ce curieux incident.

Les restes de Victor Noir

Il a été procédé, hier, au cimetière de Neuilly, à l'exhumation des restes de Victor Noir, en présence de son frère, M. Louis Noir, du commissaire de police et de M. Maunoury, conservateur du cimetière.

Un fourgon a transporté ces restes au Père-Lachaise, où ils ont été déposés dans le tombeau définitif qu'ils doivent occuper, sous le monument dû au sculpteur Dalou. Ce monument porte cette seule inscription :

VICTOR NOIR
Tué le 10 Janvier 1870

La date de l'inauguration sera fixée ultérieurement.

Dernière Heure

Filature incendiée à Amiens

Amiens, 26 mai. — Un vaste incendie a éclaté dans l'importante filature Point frères et neveu, propriétaires de divers établissements industriels dans la Somme.

Les pertes sont évaluées à 200,000 francs.

Le Mouvement gréviste

A LILLE

Fin de la Grève Duhem

La grève de l'usine Duhem et Cie est terminée.

Presque tous les grévistes ont repris le travail, sauf les trente-cinq plus anciens qui ont repris leurs livrets et cinq grévistes que M. Duhem n'a pas voulu laisser rentrer.

A l'imprimerie Danel

Nous recevons la communication suivante :

« Dimanche 24 courant, M. Danel, imprimeur, rue Nationale, recevait par la poste, une lettre recommandée, émanant de ses ouvriers relieurs, lettre par laquelle il était mis en demeure de changer le contre-maître parce que, était-il dit, il leur infligeait trop d'amendes. M. Danel n'y a pas répondu.

» Lundi, les ouvriers vinrent au travail, comme d'habitude, mais, dans la matinée, M. Danel reçut une nouvelle lettre conçue dans les mêmes termes que la première, et fit appeler les deux plus anciens ouvriers de son atelier de reliure, à qui il déclara ne pouvoir faire droit à leur demande.

» A une heure, ces ouvriers, au nombre de 33, ne reparurent plus à l'atelier. M. Danel, se trouvant dans un moment de presse, pria MM. Le Bigot et Lefort de vouloir bien lui procurer quelques ouvriers, ce que ceux-ci firent aussitôt, de sorte que le travail n'a pas été, pour ainsi dire, interrompu.

» Aujourd'hui, ces ouvriers sont presque tous remplacés, et M. Danel est tout disposé à ne reprendre aucun d'eux. »

Hier, en effet, M. Danel a reçu parfaitement une délégation, mais n'a rien voulu entendre. Il a déclaré, en outre, que les livrets des ouvriers étaient signés depuis la veille et à leur disposition.

Au tissage Leroy-Leleu

Hier est venu, devant le Conseil des Prud'hommes, la discussion du différend qui existe entre les ouvriers et le patron de ce tissage.

On sait que ce différend roule sur une question de règlement des pièces de toile confectionnées par les ouvriers, ceux-ci voulant être payés au métrage exact.

Il n'y a pas moins de 43 réclamations représentant le chiffre de 25,776 fr. 53, établi sur la base de 15 mètres par pièce qui n'auraient pas été payés aux ouvriers depuis neuf ans. Ces réclamations varient, suivant les ouvriers, de 14 à 1400 francs.

Le conseil des prud'hommes a examiné onze de ces réclamations et condamné M. Leroy à payer le travail de ses ouvriers au mètre à partir de la quinzaine courante et, de plus aux frais des onze jugements rendus. Quant aux demandeurs, ils ont été déboutés de leur réclamation antérieure à cette décision.

Vendredi, viendront devant le même conseil les 32 autres réclamations.

A la Fonderie Valdelièvre

Il n'y a encore aucune solution, car les ouvriers sont bien décidés à ne reprendre le travail que lorsqu'ils seront débarrassés du contremaître Testelin.

Cette grève, qui est aussi déplorée par les ouvriers que par le patron qui n'ont jamais eu que d'excellents rapports ensemble, est motivée par la brutalité et les injures dont ledit Testelin accable ceux qui sont sous ses ordres.

De plus, ce contre-maître s'est annihilé toute estime des ouvriers quand il a parlé de supprimer les vieux serviteurs pour les remplacer par des apprentis qui feraient plus de besogne et coûteraient moins cher.

Dans une réunion tenue hier, rue du Molinel, où une nouvelle lettre a été rédigée et adressée à M. Valdelièvre pour lui dévoiler de nouvelles charges recueillies contre celui dont les grévistes ne veulent à aucun prix.

Nous espérons que le conflit sera promptement apaisé et que M. Valdelièvre ne sacrifiera pas des serviteurs dévoués qu'il connaît à un homme qu'il n'a pu encore apprécier.

L'Union de la Métallurgie organise pour ce soir une réunion, dont voici la convocation :

Camarades de travail,

Vu les événements qui se passent dans notre corporation, nous avons cru nécessaire d'organiser pour mercredi 27 mai, à huit heures du soir, salle du Tivoli lillois, rue de Fives, 28, une grande réunion spéciale pour les ouvriers de la métallurgie.

Dans cette réunion il sera discuté sur les mesures à prendre pour sauvegarder nos intérêts.

La question de la maison Valdelièvre sera également étudiée. Aussi espérons-nous, qu'ayant compris votre devoir, aucun de vous ne manquera à l'appel qui vous est fait pour la défense des droits du travail.

La Commission.

A SAINS DU NORD

Nous apprenons que M. le préfet du Nord vient de demander à M. le général Loizillon commandant en chef le 1er corps d'armée, le retrait des troupes qui restaient encore à Sains et aux environs.

La grève des omnibus à Paris

Ce que gagne et ce que perd la Compagnie

La Compagnie a à Paris et dans la banlieue 11 dépôts, renfermant environ 946 voitures, 13,800 chevaux, d'une valeur moyenne de 500 francs.

Il y a 2,000 conducteurs et cochers et 400 surnuméraires.

Les frais sont de 70 francs par voiture à 2 chevaux, et de 80 francs par voiture à trois chevaux. Les bénéfices varient quotidiennement entre 4,000 et 5,000 francs.

Les recettes sont en moyenne de cent à cent dix mille francs par jour.

Voici, maintenant, l'état de ces recettes du 14 au 20 mai dernier, soit la dernière semaine de 1891 :

Omnibus . . .	462.068 25
Tramways . . .	276.027 85
Banlieue . . .	2.609 75
Voies ferrées .	34.443 10
Total	775.148 95 pour 7 jours

Il convient d'observer que, pendant la grève, la Compagnie n'a pas à payer les employés grévistes, ce qui diminue d'autant son déficit ; mais il reste les dépenses d'administration, d'entretien, de fourrages, etc., qui sont considérables.

La journée du lundi est, après celle du dimanche, la plus fructueuse, surtout dans la saison actuelle.

Le plus mauvais jour pour la Compagnie est le vendredi ; et le meilleur jour, au point de vue des bénéfices, après le lundi, se trouve être le jeudi.

Les tramways sont bien plus productifs que les omnibus.

Chaque jour il sort en moyenne, des dépôts, six cent treize omnibus, dont la moyenne est de 97 fr. par voiture.

Quant aux tramways, ils sortent au nombre de deux cent soixante et un chaque jour et produisent une recette moyenne de 136 fr. par jour.

Les omnibus et tramways transportent environ 560,000 voyageurs par jour. Il y a 36 lignes d'omnibus à 2 et 3 chevaux et 17 lignes de tramways.

Ce sont les lignes Parc-Monceau-la-Villette et Forges-d'Ivry-Place Saint-Michel qui font la plus petite recette : de vingt à trente francs par jour environ !

Les lignes Montrouge-Gare de l'Est, Bastille-Saint-Ouen, vont parfois jusqu'à deux cents francs par voiture : il y en a 30 de chacune, Madeleine-Bastille dépasse souvent cent cinquante francs.

Chaque voiture de la ligne du Trocadéro à la gare de l'Est, et de la gare Saint-Lazare à la place Saint-Michel, rapporte 140 francs ; la Porte-Maillot à l'Hôtel-de-Ville, 130 francs ; les Ternes aux Filles-du-Calvaire, 125 francs ; le tramways Etoile à la Villette, 145 francs.

Salaires et amendes

Voici l'organisation dont les conducteurs et cochers se plaignent :

Conducteurs et cochers débutent à 5 francs par jour, sur les omnibus à deux chevaux, et 5 francs 50 sur les omnibus à trois chevaux. Mais ils ont dû, au préalable, être stagiaires. Le stagiaire vient tous les jours au dépôt, vingt-cinq minutes avant le départ de la première voiture, et y reste jusqu'au départ de la dernière. Il ne prend du service qu'en cas d'absence d'employés en pied, et n'a guère que cinq à six jours de travail assuré par quinzaine. Il ne touche aucune indemnité pour ses dérangements.

Après trois ans de service, les conducteurs et cochers peuvent gagner un franc de plus par jour ; mais ils atteignent rarement ce maximum. Ils sont forcés de prendre deux jours de congé par mois et ces congés ne leur sont pas payés.

Les amendes infligées aux employés, pour des causes très multiples, varient de cinquante centimes à cinq francs ; il leur en est distribué pour une moyenne de cinq francs par semaine. En sus de ces amendes, les cochers versent cinq francs par mois à la compagnie d'assurances et payent les dégradations à leurs voitures qu'ils n'ont pu faire constater par témoins.

Le contrôleur fournit treize heures de travail par jour. Il gagne de 3 fr. 75 à 5 fr. 50 par jour. Il est passible d'amendes, mais il en distribue aussi de nombreuses, ainsi que les « mouchards », qui voyagent en omnibus, aux conducteurs et cochers. Les relayeurs donnent quatorze heures de travail, rémunérées 3 francs.

Deux accidents

Les grévistes continuent à empêcher le fonctionnement du service que la Compagnie avait tenté de réorganiser. Un grave accident s'est même produit ce matin à l'Arc de l'Etoile.

Un cocher d'omnibus, ayant voulu résister aux grévistes, enleva d'un coup de fouet son attelage qui prit le galop. Deux grévistes eurent la malheureuse idée de se jeter à la tête des chevaux. Ils furent renversés et les roues leur passèrent sur le corps.

Les blessés ont été transportés à l'hôpital Baujon au milieu des cris de la foule, qui a failli écharper le cocher.

L'un des palefreniers se nomme Lebert, âgé de 21 ans ; il a les deux jambes fracturées ; son état est très grave.

L'autre, Drehaut, âgé de 24 ans, a une épaule brisée.

Les agents ont pris le nom du cocher, qui a dû comme bien on pense, rentrer au dépôt.

Le nombre des arrestations pour atteinte à la liberté du travail a été aujourd'hui de quatre-vingt cinq.

Au Conseil municipal

Les membres du Conseil municipal se sont réunis aujourd'hui à 9 heures un quart, à l'Hôtel-de-Ville.

La discussion qui a eu lieu à huis-clos, a pris fin un peu avant quatre heures.

Après avoir entendu la lecture de diverses propositions, M. Levraud, président du Conseil municipal, a fait part de son entrevue avec le syndicat des omnibus, et a posé la question de savoir si le bureau du Conseil devait accepter de servir d'intermédiaire entre la Compagnie et les grévistes.

Une longue discussion s'est engagée à cet effet, nombre de conseillers voulant limiter les pouvoirs du bureau au trois points réclamés par les grévistes, c'est-à-dire, de l'autoriser à intervenir que lorsque la Compagnie aurait reconnu le syndicat, accepter de réintégrer tous les employés révoqués depuis le 1er mai, et enfin la journée de douze heures.

Finalement le conseil s'est rallié à la proposition de M. Levraud qui a déclaré que dans son intervention auprès du conseil d'administration de la Compagnie, le bureau s'inspirerait de la discussion et agirait au mieux des intérêts en présence.

Au ministère de l'intérieur

Paris, 11 heures soir. — M. Constans a reçu dans la soirée le syndicat des employés de la Compagnie des Omnibus. Le ministre a déclaré qu'il ferait ses efforts pour que les membres du Syndicat ne soient pas inquiétés et a promis d'appuyer la réintégration des employés révoqués.

LES CONCESSIONS DE LA COMPAGNIE

Paris, 11 heures 30. — Le bureau du syndicat a eu ensuite une entrevue avec le Conseil d'administration, lequel admet le principe de la réintégration des employés révoqués, la reconnaissance du syndicat, la fixation de la journée de travail à 12 h. 1/2.

Fin de la Grève

Paris, minuit. — Le bureau du Conseil municipal a reçu les administrateurs de la Compagnie et les délégués et est parvenu à faire signer entre eux un accord qui met fin à la grève.

Le travail reprendra à midi.

LES GRÈVES EN BELGIQUE

Namur, 26 mai. — La grève continue avec la même intensité dans tout le bassin de la Basse-Sambre. Il n'y a jusqu'à ce jour aucun indice de reprise, et la situation ne paraît pas devoir se modifier avant une huitaine de jours.

Les ouvriers mineurs des environs de Tamines ont reçu une certaine quantité de farines à titre de secours et un grand nombre d'entre eux ont retiré les fonds qu'ils avaient déposés à la Caisse d'Epargne.

Namur devait aussi avoir sa grève. Les maçons et les plafonneurs ont cessé hier le travail dans la ville, réclamant, eux aussi, la journée de huit heures. Ils ont parcouru les communes de Malonne, Floreffe, Wépion, Belgrade et Saint-Servais, racolant des compagnons en les invitant à se joindre à eux et chantant la *Marseillaise* dans le cours de leurs pérégrinations.

Ce matin, la grève continue. Les maçons et plafonneurs se sont réunis à *la Sociale*, rue des Brasseurs, où le drapeau rouge est arboré. La police et la gendarmerie sont consignées. Le calme le plus absolu règne cependant en ville. On craint que les verriers ne se joignent aux maçons et plafonneurs.

Élection des délégués mineurs

Compagnie des mines de Thivencelles et Fresnes-midi

Elections du 24 mai 1891. Résultats proclamés par les bureaux :

Commune de Thivencelles. — Circonscription de Saint-Pierre. — Inscrits : 102. — Votants : 42. — M. Louis Daubresse, délégué suppléant, 41 voix, élu.

Épouvantable Incendie

à COUDEKERQUE-BRANCHE

Sept victimes

Hier, à cinq heures de l'après-midi, nous recevions de Dunkerque une dépêche très laconique nous signalant un énorme incendie dans la raffinerie de pétrole de MM. Clère et Boilet, à Coudekerque-Branche.

Prévoyant un sinistre épouvantable, nous avons immédiatement envoyé sur les lieux notre rédacteur M. Paul Lebrun qui nous télégraphie les détails suivants :

L'émotion

Je tiens, dès mon arrivée, à vous prévenir que les renseignements sur l'épouvantable catastrophe qui désole la contrée seront assez difficiles à obtenir, par suite de l'affolement général de la population venue en masse non-seulement de Coudekerque-Branche, mais de toute la région — de Dunkerque surtout où, vers quatre heures de l'après-midi le vent sud-ouest avait poussé l'énorme colonne de fumée provenant de l'immense usine que le feu aura tout à l'heure réduite à néant.

Il y a en ce moment autour de l'incendie plus de vingt mille personnes attristées par l'horrible catastrophe qui a dû faire de nombreuses victimes.

Les secours

Peu de temps après que l'incendie s'était déclaré une formidable explosion se produisit. C'était les réservoirs au pétrole qui éclataient lançant sur l'immeuble incendié des quantités de pétrole en flamme.

Le tocsin de Coudekerque et de toutes les communes voisines appela aussitôt des secours qui certes ne firent pas défaut mais n'arrivèrent pas à temps pour enrayer à sa naissance l'horrible conflagration.

Les sapeurs pompiers de Dunkerque, les soldats du 110e, furent des premiers devant le sinistre et ne reculèrent devant aucun effort pour combattre les flammes, grandissant de minute en minute.

Le seul moyen de combattre le feu consiste à l'étouffer sous le sable : tous les charretiers ont été réquisitionnés pour ce travail.

Le feu s'étend

Une dizaine de maisons voisines de la raffinerie sont en feu.

L'usine et ses bureaux ne forment plus qu'un immense brasier.

L'affolement est général, c'est un brouhaha indescriptible, on ne voit plus à travers l'épaisse fumée, de toutes parts ce sont des cris de désespoir et de douleur.

Les sauveteurs ont fait évacuer des maisons voisines la plupart occupées par des ménages chargés de famille.

M. l'inspecteur de la gare de Dunkerque a fait mettre un logement inoccupé de la gare à la disposition d'une de ces familles qui comptait 9 personnes.

Les victimes

Les victimes sont au nombre de sept. A l'heure où je vous télégraphie, on vient de retirer quatre cadavres carbonisés, dont un complètement décapité.

Le nombre des blessés doit être de dix au moins. On fouille toujours les décombres.

Les dégâts matériels peuvent être évalués à un million.

Le train rentrant de Calais a dû doubler sa marche pour franchir l'endroit des flammes, tout un terrain de cinq cents mètres d'étendue est enflammé ; les fûts qui s'y trouvaient ont éclaté.

C'est un terrible et affreux désastre.

L'Explosion

L'usine Clère qui occupait 150 hommes environ, avait tout son personnel au travail au moment de l'explosion.

Pour le moment on ne sait rien de positif, attendu qu'on ne peut approcher de peur d'autres explosions ; et on ne voit rien, mais on croit deviner.

DERNIÈRE HEURE

Dunkerque, 11 heures 45 soir. — Tout danger paraît conjuré. On a découvert sept victimes qui laissent quatre veuves et vingt-et-un orphelins.

Ce sont les sieurs : Charles Davranche, Auguste Davranche, Dehoucq, Willaert, Van Meris, Mazure, Herbau.

Le cadavre de ce dernier est resté pendu à un réservoir où on ne peut encore aller le chercher.

Il y a deux blessés les nommés Suzanne et *Hammetz*.

Les pertes sont couvertes par quelques assurances.

CHRONIQUE RÉGIONALE

LA BETTERAVE

La réunion des départements betteraviers, provoquée par MM. Desprez, Alfred Girard, Jametel et Sebline, a décidé de soutenir les amendements présentés par MM. Camescasse et Desprez sur l'abaissement de la prise en charge à 7 kilos 50 pour l'avenir et à 7 kilos pour la campagne 1890-1891. Pour le cas où ces amendements viendraient à être rejetés, elle a décidé de soutenir le projet du gouvernement repris par l'amendement de M. Maxime Lecomte.

La réunion était présidée par M. Merlin ; M. Maxime Lecomte, secrétaire.

L'Association des Employés des Chemins de fer français. — Une corporation qui s'inspire de l'esprit de l'association peut prétendre à un avenir meilleur et à un état social en rapport avec les nécessités du progrès et de la civilisation.

L'association est le premier élément d'une corporation, elle doit être le principe de toute combinaison et c'est le principe naturel.

Nous considérons comme des enfants prodigues ceux qui ne font pas partie d'une société de prévoyance.

Ceux qui pensent aux accidents de la vie humaine et se préoccupent d'assurer l'avenir doivent pouvoir se dire sociétaire d'une société mutuelle.

C'est à ce titre et avec la conviction que nous serons écoutés par la Grande corporation des Employés des chemins de fer que nous leur signalons l'existence d'une association qui se recommande par ses nombreux avantages.

Nous voulons parler de la *Protection mutuelle, Société philanthropique entre tous les employés des chemins de fer français*, autorisée par arrêté ministériel.

Elle a pour but :

— L'assistance pécuniaire en cas de maladie ou accident, entraînant une incapacité de travail de plus de *cinq jours*.

L'indemnité est fixée à *deux francs* par jour.

— Au décès d'un sociétaire, la société participe aux frais des funérailles pour une somme de *75 francs*.

(Les sommes payées jusqu'à ce jour par la Société s'élèvent à 17.554 fr.)

— La Société a créé en outre un fonds de retraite.

Le chiffre moyen de la retraite pour le sociétaire versant *un franc par mois* est d'environ *80 fr.* par an, après 15 ans de présence.

Pour être admis comme sociétaire, il faut être Français, âgé de 14 ans au moins et de 45 ans au plus, verser mensuellement *une cotisation de 1 fr. 50 c.*

— La société admet également des membres honoraires. La cotisation est de *douze francs par an*.

Il n'est pas inutile d'ajouter aux avantages que nous venons de citer que la *Société Anonyme de Meunerie coopérative*, membre honoraire de l'association, qui vient de fonder à Lille une *Boulangerie coopérative*, accorde aux sociétaires de la «Protection mutuelle» une réduction de 20 0/0 sur le prix du pain.

Nous adressons donc à tous les *employés et ouvriers de chemins de fer* un chaleureux appel et les invitons à venir se grouper sous la bannière de la *Protection mutuelle*.

En agissant ainsi, nous avons la certitude d'améliorer leur sort, et par cela même la plus *grande confiance que votre voix sera entendue*.

Adresser les adhésions, correspondances et demandes de renseignements au siège de la section de Lille : Café Français, 5, Grande-Place, Lille.

Chronique locale

ROUBAIX

Les horloges publiques à l'heure de Paris. — Le maire de la ville de Roubaix porte *à la connaissance de ses administrés* qu'en conformité de la loi du 14 mars 1891 et de la délibération du conseil municipal du 22 mai courant, les horloges publiques de Roubaix seront mises à l'heure de Paris, dès le 1er juin 1891.

A partir de cette époque, l'heure de la ville sera donc exactement la même que celle de la gare, côté extérieur.

Vol aux Trois-Ponts. — Un domestique de ferme nommé Jules Vlieghe, travaillant chez Mme veuve Watteau, cultivatrice au hameau des Trois-Ponts, a éprouvé lundi matin, à son réveil, une bien désagréable surprise : son camarade de chambre — ils dorment dans une écurie ! — était disparu emportant tout ce qu'il possédait, vêtements, chaussures, chaussettes, chapeaux, montre en argent, chaîne en nickel, épingle de cravate et une somme de dix-sept francs, le montant total du vol est estimé à cent cinquante francs.

Voici dans quelles circonstances cet audacieux vol a été commis :

Dimanche dernier était le jour de sortie du camarade — aujourd'hui le voleur — De Vlieghe, mais il n'en fit rien et resta à la ferme.

Vlieghe en profita pour aller se promener ; lorsqu'il rentra vers minuit, son collègue était couché, mais ne dormait pas. Un autre valet rentrant un peu plus tard, aperçut le dernier assis sur son lit ; mais le matin, vers quatre heures, quand on vint réveiller Vlieghe, on ne retrouva ni les vêtements ni le voleur qui avait pris la fuite.

Revue générale de gendarmerie. — Ce matin à sept heures, le général Schneider passera en revue les brigades de gendarmerie de Roubaix, Tourcoing, Wattrelos, Cysoing, etc.

Cette revue aura aura lieu dans la cour de la caserne de gendarmerie.

Une mesure dangereuse. — Il est bruit en ville de certaine comparution devant l'autorité qu'on aurait fait subir à des représentants du Parti Ouvrier qui se sont occupés de la propagande du premier mai.

Il est probable qu'il ne faut voir là que des mesures qui resteront sans effet pour les personnes en question l'éventualité contraire serait susceptible à notre avis d'entraîner des conséquences graves pour la situation industrielle de la fabrique roubaisienne.

Les Concerts populaires. — Une section très importante de l'Association symphonique comprenant 25 à 30 membres se propose d'organiser deux fois par mois, ou hebdomadairement si possible des concerts populaires.

Afin de rendre cette idée pratique et en assurer la réussite, cet orchestre s'installerait dans le jardin d'un café situé au centre de la ville ; les consommateurs y pourront le dimanche en même temps que boire, entendre de la bonne musique.

Une entrée relativement modique sera destinée à indemniser les musiciens de leur travail et à couvrir les frais.

Cette innovation des plus heureuses est destinée à une réussite certaine, car elle sera une attraction pour les familles roubaisiennes auxquelles elle procurera le moyen de passer une soirée agréable à bon marché.

Les emprunts des Villes de Roubaix et de Tourcoing pour l'exécution d'une distribution d'eau potable. — Voici le rapport fait par M. Vival, député, au nom de la 11e Commission parlementaire d'intérêt local, chargée d'examiner le projet de loi tendant à autoriser les villes de Roubaix et de Tourcoing à contracter des emprunts pour l'exécution d'une distribution d'eau potable.

« Messieurs, les villes de Roubaix et de Tourcoing (Nord) sollicitent l'autorisation d'emprunter savoir : la première, 4.396.000 francs ; la seconde, 1.884.000 francs, soit une somme totale 6.280.000 fr. pour l'exécution à frais communs, d'une distribution d'eau potable à capter dans les nappes souterraines de la vallée de la Scarpe.

« Déjà en 1863, les deux municipalités s'étaient concertées pour subvenir, dans des conditions analogues, aux frais d'amenée des eaux de la Lys ; mais ces eaux de mauvaise qualité ne peuvent servir qu'aux besoins industriels et sont absolument impropres à l'alimentation, ainsi qu'aux usages domestiques. Il serait superflu d'insister sur la nécessité de pourvoir ces deux villes, dont l'importance s'accroît tous les jours et qui comptent aujourd'hui une population de plus de 100,000 habitants, d'un service d'eau potable convenablement et largement organisé.

» C'est à cette nécessité que répond le projet actuellement soumis aux pouvoirs publics et dont il s'agit d'assurer la réalisation. Ce projet a été soumis au comité consultatif d'hygiène publique de France, qui l'a jugé susceptible d'être approuvé. Le Conseil général des ponts et chaussées a également émis un avis favorable, sous la réserve de quelques observations de détail, dont il pourra facilement être tenu compte lors de l'exécution des travaux. L'entreprise sera, d'ailleurs, déclarée d'utilité publique dès que la question des voies et moyens aura été résolue, c'est-à-dire dès que les emprunts applicables à la dépense auront été régulièrement approuvés.

» Ces emprunts qui s'élèveraient respectivement, ainsi qu'on l'a dit plus haut, à 4.398,000 francs pour la ville de Roubaix et à 1,881,000 francs pour celle de Tourcoing, seraient remboursables en *quarante ans à partir de 1891, sur les revenus* ordinaires des budgets. Les annuités d'amortissement, calculées à 4 0/0, taux qui paraît suffisamment élevé dans la situation actuelle du marché des capitaux, monteraient à 220,102 francs pour Roubaix et à 95,186 francs pour Tourcoing. Le tableau ci-dessous établit que le prélèvement nécessaire pour y pourvoir pourrait s'opérer sans difficulté.

Moyenne d'après les trois derniers comptes des revenus ordinaires : Roubaix, 4,601,244 fr. Tourcoing, 2,937,888 : moyenne d'après les trois derniers comptes des dépenses ordinaires : Roubaix 2,777,130 Tourcoing 1,930,082.

Excédent des recettes sur les dépenses : Roubaix 1,224,114 fr. Tourcoing, 1,007,806.

Prélèvements à opérer d'après le budget de 1890 sur les revenus pour le service de la dette actuelle : Roubaix, 338,511 fr. Tourcoing, 405,658.

Sommes entièrement dispon. ; Roubaix, 885,600 francs. Tourcoing 602,143.

» Il résulte de ces tableaux que les sommes à la disposition des deux villes le service de la dette une fois assuré, représentent annuellement 885.603 francs pour Roubaix et 602,148 francs pour Tourcoing. Ces sommes sont largement suffisantes tant pour garantir les annuités des emprunts projetés que pour parer à toutes les éventualités, sans compter que les recettes ordinaires se trouveront dans un avenir prochain, notamment augmentées par le produit des concessions de la nouvelle distribution d'eau.

» Les deux emprunts devant être intégralement remboursés sur les revenus, il n'en résultera aucune augmentation de charge pour les contribuables.

» Dans ces conditions, les propositions des municipalités de Roubaix et de Tourcoing paraissent susceptibles d'être accueillies. Votre Commission, en conséquence, a l'honneur de soumettre à vos délibérations le projet de loi ci-joint, qui a reçu l'adhésion du Conseil d'Etat.

Projet de loi. — Article premier : La ville de Roubaix (Nord) est autorisée à emprunter à un taux d'intérêt n'excédant pas quatre pour cent (4 0/0), une somme de quatre millions trois cent quatre-vingt-seize mille francs (4.396,000 francs), remboursable en quarante années, à partir de 1892, sur ses revenus ordinaires, et destinée au paiement des frais d'établissement d'une distribution d'eau.

» Art. 2. — La ville de Tourcoing (Nord) est autorisée à emprunter, au taux de quatre pour cent (4 0/0) en vue de la même dépense, une somme de un million huit cent quatre-vingt-quatre mille francs (1.884,000 fr.) remboursable en quarante ans à partir de 1893, sur ses revenus ordinaires.

» Art. 3. — Les emprunts ci-dessus pourront être réalisés, soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, soit par voie de souscription publique, avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou transmissibles par endossement, soit directement auprès de la caisse nationale des retraites pour la vieillesse ou du Crédit foncier de France, aux conditions de ces établissements.

» Les conditions des souscriptions à ouvrir ou des traités à passer pour la réalisation desdits emprunts seront préalablement soumises à l'approbation du ministre de l'intérieur. ».

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

Union colombophile. — Les résultats du concours général et international sur Chartres ont été connus lundi dans la journée. Comme nous l'avons déjà dit, le prix d'honneur est de mille francs. Le lâcher a eu lieu dimanche matin à 9 h. 30 par le convoyeur Aubin. 604 pigeons étaient engagés.

Le classement a été fait lundi dans la journée : voici les résultats :

1er prix Carette Tourcoing p — 2e Dufat poule unique — 3e Devailly Lille pp — 4e Caprez Mouscron pp — 5e Vanneste Tourcoing p — 6e Boudry pppp — 7e Gaufet — 9e Hazebrouck pppp — 9e Dujardin — 10e Lisgre Tourcoing — 11e Jules Oudart p — 12e Favacque — 13e Fournier pp — 14e Gaufet — 15e Senneville ppp — 16e Juste Honoré Tourcoing pp — 17e Niffle pppp — 18e Bayart ppp.

19e prix, Desrousseaux, 5 p. ; 20e, Gauffet ; 21e, Hus ; 22e, Vaissier, 2 p. ; 23e, H. Astier, 2 p ; 21e, Lambert, Tourcoing, 1 p ; 25e, Delmazure, Tourcoing, 1p ; 26e, Hospied, Mouscron, 3 p., 27e, Coucke, Kurne, 4p ; 28e, Ducatez, 3p ; 29e, Termeulen, Tourcoing, 1p ; 30e, E. Bas, 3p ; 31e, Delmasure, Tourcoing, 3p ; 32e, Descheepère, Marcq, 2p ; 33e, Herbaux, Tourcoing, 2p ; 34e, Vaissier, 3 p ; 35e, Ducatteau, Tourcoing, 3p ; 36e, Destombes, Tourcoing, 1 p ; 37e Delobel, Tourcoing, 1p ; 38e, Scamps, 1p.

39e prix, Salembier, 1p — 40e, Oudart, 1p — 41e, D. Parent, 1 p — 42e, Métraux, 2 p — 43e, Marcy — 44e, Delmazure, Tourcoing, 3 p — 45e, Morel, Wasquehal — 46e, Duvivier — 47e, Dhal, Croix, 2 p — 48e, Lecerf, 3 p — 49e, Deschuyvère, Marcq, 1 p — 50e Fournier, 1 p — 51e, Desobry — 52e, Boudry — 53e, Cracco, Mouscron, 2 p — 54e, Ansenne, Tourcoing, 2 p.

55e prix, Vancolsemberghe, 2p — 56e, Salembier, 1 p — 57e, Salembier — 58e, Fournier, 1 p — 59e, Deleplanque — 60e, Inion — 61e, Delmotte — 62e, Lambot, Tourcoing — 63e, Coucke, à Kurne — 64e, Segond — 65e, Marsy, Marsy — 66e, Vandenboguerde — 67e, Bayart — 68e, Delmazure

Hors concours : Prudent Vanherpe, de Croix — Gustave Baptiste, aux Ballons.

Prix de séries : 1re série de deux, 1er prix, Delmazure — 2e, Oudart — 3e, Dewailly — 4e, Deschuyver — 5e, Baudry — 6e, Salembier — 7e, Lambot — 8e, Marey — 9e, Deleplanque — 10e, Niffle.

2e série de trois : 1er prix, Ducatteau — 2e, Fournier — 3e, Hansenne — 4e, Delmazure — 5e, Michon.

3e série de quatre : 1er prix, E. Broways — 2e, Destombes — 3e, Salembier — 4e, Gauffet.

Lâcher à 9 h. 30. Premier pigeon constaté à 12 h. 26. Dernier pigeon constaté à 1 h. 24.

Fédération colombophile roubaisienne. — Dimanche 24 mai a eu lieu un concours sur Clermont, organisé par la société « Union et Progrès », établie chez M. Ramsdam, cafetier, rue d'Alma, 244. Prix d'honneur, 200 francs. Le lâcher a eu lieu à six heures du matin, par un temps nuageux, vent sud, 577 pigeons étaient engagés. Le classement a été fait lundi dans la journée. Voici les résultats :

1er prix, Varasse de Mouveaux 3p — 2e Duponi 4p — 3e Payart 3p — 4e Empe 4 p — 5e Delronne, de Croix 4p — 6e Duhem 4p — 7e Varasse, de Mouveaux — 8e Clément 3p — Desmazures, de Croix, 1 p — 10e Deroubaix 2p — 11e Lampe 2p — 12e Vaquié 2p — 13e Elie Catteau 3p.

14e Delpierre 4 p — 15e Joye 3 p — 16e Bonde, de Croix 4 p — 17e Vandevycke 1 p — 18e Maes 2 p — 19e Beausir 4 p — 20e Vanbrussel 4 p — 21e Deconinck 1 p — 22e Dhal, de Croix 4 p — 23e Beuscart 1 p — 24e Dhal de Croix 4 p — 25e Derome 1 p — 26e Maes 1 p — 27e Defrave 1 p.

28e prix Desbarbieux 1 p — 29e Patyn — 30e Vanlynselle 2 p — 31e Ladsous 4 p — 32e Vandalle 3 p — 33e Tasse 2 p — 34e Salembier 1 p — 35e Lecomte de Croix 1 p — 36e Lecat 1 p — 37e Watterelle 1 p — 38e Corman, de Croix 1 p — 39e Ghesquière 1 p.

40e Liévin — 41e Salembier 1 p — 42e Decrane 1 p — 43 Bausir 1 p — 44e Moulard de Mouveaux — 45e Delannoy 1 p — 46e Dupuy — 47e Dutrieux 1 p — 48e Dhotmil du Blanc-Seau — 49e Hancq — 50 Carette — 51e Devoste de Croix.

52e Renard — 53e Heineman — 54e Vandale — 55e Dupuis de Croix — 56e Fremaux — 57e Catel du Blanc-Seau — 58e Haquette — 59e Holmart de Mouveaux.

Le premier pigeon a été constaté à 8 heures 18. Le dernier à 8 heures 24. La distribution des prix aura lieu ce soir à 8 heures.

— Les Trois Macotes. — Voici les résultats du concours de Chantilly organisé par la société Les Trois Macotes, chez M. Victor Cornette (à l'Alouette), angle des rues du Grand-Chemin et de l'Alouette. Prix d'honneur 100 fr. Arrivé à 6 h. 10 train retard. Lâché 6 h. 45, 21 paniers, temps clair, vent sud, Dedoncker.

1er prix, Norbert, 4 p ; 2e, Bovyn, 5 p ; 3e, Deldemanée 1 p ; 4e, Roger, 3 p ; 5e, J. Cools, 1 p ; 6e, Wyseur, 4 p ; 7e, Hauttequette, 1 p ; 8e, Ysebaert, 1 p ; 9e, Lampe, 2 p ; 10e, Denoncourt, 1 p.

11e Ysebaert 2p — 12e Wyseur 2p — 13e Hovine 2p — 14e Stoffyn 1p — 15e Ducoulombier 1p — 16e F. Marsy 1p — 17e Millet 1p — 18e Lepoutre 2p — 19e Fichelle 2p — 20e Bayart 2p — 21e Delmotte 4p — 22e Ducateau 3p.

23e Vanbelleghem 2p — 24e Desfontaines 1p — 25e Dekers 1p — 26e Veldemans 1? — 27e P. Saron 2p — 28e Rogé 2p — 29e J. Boudry 4p — 30e Nicolas 2p — 31e Jean Cools 1p — 32e Rekelbus 1p.

33e prix Veldeman 1 p — 34e L. Denis 1 p — 35e Biquet 1 p — 36e Ducatteau 4 p — 37e Roselle 1 p — 38e J. Mathon 2 p — 39e Mestdagh 3 p — 40e Moreau 1 p — 41e Desfontaines 1 p — 42e H. Salembier 2 p.

4 e prix Massez 1 p — 44e Debuchy 4 p — 45e A. Mathon 1 p — 46e L. Legrand — 47e Marsy — 48e Nicolas — 49e Ch. Colpart — 50e E. Dujardin — 51e Prévost 53e L. Delfortrie. Poule hors concours Ducatteau et Nicolas.

Excursion. — Excursion aux célèbres grottes de Han et dans la vallée de la Meuse, en visitant Hastière. Dinant et Namur, du 7 au 9 juin 1891, organisée par la Compagnie des chemins de fer du Nord, avec le concours de l'Agence des voyages économiques.

Prix de l'excursion : au départ de Paris, 1re cl., 78 fr. ; 2e cl., 70 fr.

TOURCOING

Une famille belliqueuse. — Dimanche soir, quelques minutes avant la retraite, la famille Patyn, composée du père, Louis-Joseph, âgé de 65 ans, de deux fils, Auguste, 25 ans et Charles, 22 ans, et de la fille Nathalie, 26 ans, entraient au cabaret tenu par les époux Houzet, rue d'Anvers, 171, et se faisaient servir quatre chopes.

Dans l'estaminet se trouvaient d'autres consommateurs parmi lesquels M. Louis Rogghe, 27 ans, domestique, au service de M. Bohin, entrepreneur, pour qui les fils Patyn travaillent également.

Auguste Patyn interpella Rogghe et des mots il passa aux coups et le saisit à bras le corps.

Un consommateur, M. E., s'étant interposé, la douce Nathalie caressa l'échine de ce dernier à coup de parapluie.

La cabaretière voulut mettre l'agresseur à la porte mais elle fut terrassée et frappée.

Les deux jeunes filles vinrent au secours de leur mère, mais les fils Patyn renversèrent l'aînée, Suzanne, et Auguste la traîna par les cheveux sur le sol du cabaret.

Enfin M. Houzet père intervint à son tour pour défendre sa femme et ses enfants. Auguste Patyn qui s'était armé d'une chaise l'en menaça, l'autre frère lui, avait pris la chaufferette et en asséna plusieurs coups sur la tête de M. Houzet. En frappant la braise que contenait la chaufferette tomba en grande partie sur la tête de celui qui s'en servait et lui brûla le nez assez fortement. Enfin Patyn père brisa un globe du gaz.

Tous ces exploits accomplis, la famille se retira, emportant la chaufferette, huit chopes, dont elle a aussi négligé de payer le contenu, en tout préjudice de 4 francs environ.

Plainte fut déposée entre les mains de M. Duvigneau, commissaire de police du 2e arrondissement, qui a eu passablement de peine pour tirer l'affaire au clair.

Auguste et Charles ont été mis en état d'arrestation.

Le père et la fille ont été laissés en liberté provisoire.

M. le docteur Dewyn a visité M. Houzet qui subira une incapacité de travail de trois jours.

Un enfant tombé dans le canal. — Hier, vers midi et demi, le jeune Henri Deleau, âgé de 7 ans, dont les parents demeurent rue Racine, à Roubaix, jouait sur le bord du canal près du pont du Boulevard. Tout à coup l'enfant glissa et tomba à l'eau.

Il allait périr quand un courageux citoyen, M. Henri Staelens, conducteur de machines au tissage Mathon et Dubrulle, vit en passant le petit se débattre au milieu du canal.

M. Staelens se mit à l'eau tout habillé et fut assez heureux pour en retirer l'enfant, qui a été transporté au cabaret de M. Vandeputte, où des soins énergiques lui ont été donnés.

Il a ensuite été reconduit chez ses parents.

Bondues. — Mort sans secours. — Un ouvrier agricole, Clément Vandewelde, âgé de 61 ans, au service d'un fermier de Bondues étant venu subitement malade samedi dernier les maîtres le reléguèrent sous un hangar. Le malheureux faible et souffrant demanda quatre œufs qu'on ne voulut lui livrer que contre argent.

Il est mort hier sans avoir reçu de soins, et aussitôt son trépas le fermier s'est empressé de réclamer auprès de M. Dervaux, économe de l'Hospice pour que le cadavre soit enlevé.

Accident. — Mardi, vers une heure et demie après-midi, le sieur Jules Berke, 42 ans, qui travaille à la construction de la nouvelle église de Bondues, est tombé accidentellement d'une hauteur de 4 mètres. Dans sa chute, il s'est fait de graves contusions au côté droit. Le blessé a reçu les soins de M. le docteur Durasnel.

WATTRELOS

GRAND INCENDIE

Mardi, vers 5 heures du matin, un violent incendie s'est déclaré à la ferme de la veuve Herman Labisse, au hameau du Plouy. L'éveil fut donné par un voisin qui se rendait à son travail à Roubaix. Ce dernier, le sieur Doyen, voyant s'élever une épaisse fumée au-dessus de la grange, s'empressa de donner l'alarme dans le quartier et surtout d'avertir les habitants de la ferme. Le fermier était parti à Roubaix enlever des vidanges et sa femme y était aussi pour vendre du beurre. Il ne restait à la maison qu'une femme encore au lit et un domestique occupé à couper de l'herbe au jardin. Avec l'aide de quelques voisins on parvint à éloigner du danger la personne encore couchée et à faire sortir les bestiaux. En moins d'une demi-heure la grange et la maison ne formaient plus qu'un immense brasier. On n'entend pas un coup de cloche, on ne voit pas davantage poindre à l'horizon le casque d'un pompier !

Les meubles, la lingerie contenues dans les différentes pièces de l'habitation et une grande quantité de lin dans la grange deviennent en un clin-d'œil la proie des flammes. Les étables seules sont épargnées. La cause du sinistre paraît jusqu'ici inconnue. Cependant on dit dans le hameau que des ouvriers belges, sans domicile, passaient depuis quelque temps la nuit dans un chariot situé en-dessous d'un hangar de la ferme Herman.